

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2022 – 18 HEURES

Lieu : Salle du conseil municipal

Date de la convocation : 13 juillet 2022

Président de séance : Maurice GAILLARD

PRESENTS (16) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, M. MEYRUEIS, M. de GOURCY, Mme HERITIER, Mme CHAHABIAN, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (12) : M. BERTHUOT à M. GAILLARD, Mme MALLET à M. DUPUIS, M. TROADEC à Mme CAZALET, M. CARDIN à Mme MARCHAND, Mme ETEVE à Mme SANTANACH, Mme BATTE à M. SEGUELA, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à M. FOSSEY, Mme KASPRZYK à Mme MAURIN, M. BELIN à M. MEYRUEIS, Mme LEGENDRE à Mme GARNIER, Mme FERRAND à M. ALDEBERT.

ABSENTS (1) : M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal a ensuite examiné les questions suivantes :

Convention de mandat avec la SPL AGATE relative à la construction d'un centre omnisports : compte rendu annuel 2021

M. DUPUIS informe que par délibération du conseil municipal du 24 juin 2015, la commune a désigné la SPL AGATE en qualité de mandataire pour la réalisation d'un centre omnisports sur le site des Aiguillons à Bouillargues.

Dans le cadre de ce mandat, un rapport annuel d'activité de l'opération est présenté par la SPL AGATE à son conseil d'administration. Il doit ensuite être soumis à l'approbation du conseil municipal. Ce rapport rappelle le programme, les objectifs du projet et l'état d'avancement de l'opération. Il y apparaît notamment qu'au 31 décembre 2021, 5 287 123 € HT ont été dépensés.

Après des échanges sur la qualité de la prestation assurée par AGATE dans ce cadre (M. de GOURCY, M. le Maire, M. DUPUIS et M. SEGUELA interviennent) le compte-rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2021 pour l'opération du centre omnisports (Agora Gymnase) est approuvé à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle au BHNMI : avenant N°1 à la convention d'objectifs

Mme TRONC rappelle que par délibération du 17 février 2022, le conseil municipal a approuvé la convention annuelle d'objectifs à passer avec le BHNMI pour l'année 2022.

Par courrier reçu le 12 juillet 2022, le BHNMI a fait part de ses difficultés financières suite à l'arrêt des subventions jusqu'ici versées par Nîmes métropole, soit une perte de 60 000 €. Le club a engagé de nombreuses démarches pour faire face à cette diminution de recettes mais reste en déficit de plus de 40 000 €.

Le BHNMI sollicite donc une aide exceptionnelle de la commune de 10 000 €, qui sera déduite de la subvention 2023. Ce complément portera la subvention annuelle 2022 à 58 000 €.

Pour permettre ce versement, un avenant n°1 est soumis à l'approbation du conseil municipal avant d'être signé.

Il est décidé à l'unanimité d'approuver l'avenant N°1 à la convention annuelle 2022 objectifs passée entre la commune et le BHNMI et de dire que les crédits budgétaires devront être ajustés (voir délibération suivante).

Budget général 2022 : délibération modificative N°1

M. SEGUELA rappelle que par délibération du 29 mars 2022, le conseil municipal a approuvé le budget général 2022 dont la section de fonctionnement prévoit des crédits affectés aux subventions versées aux associations.

En juillet 2022, le BHNMI a sollicité une subvention exceptionnelle (voir détails dans la délibération précédente).

Pour la régler, une délibération modificative doit être prise afin d'ajuster les crédits :

- Chapitre 022 (dépenses imprévues) : - 10 000 €
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courantes), imputation 6574 (subventions de fonctionnement) : + 10 000 €

Il est décidé à l'unanimité d'approuver la délibération modificative n°1 du budget général 2022.

Mise à jour du règlement général des services enfance

Mme TRONC informe que par délibération du 29 mars 2022, le conseil municipal a approuvé la dernière version du règlement général des services enfance. Depuis, plusieurs précisions sont apparues nécessaires, notamment pour :

- renommer les « études surveillées » dont le terme entraînait une ambiguïté pour les parents
- supprimer la référence aux âges pour la participation aux séjours puisqu'ils sont dorénavant ouverts dès 6 ans (contre 11 ans auparavant).

Ce nouveau règlement sera notifié aux parents et applicable dès la rentrée de septembre 2022.

Il est décidé à l'unanimité d'approuver la mise à jour du règlement général des services enfance, applicable au 1^{er} septembre 2022.

Création de postes pour avancement de grade

M. SEQUELA informe que dans la continuité de la politique municipale d'avancement des agents au mérite et conformément aux lignes directrices de gestion approuvées en 2021, deux agents remplissent le plus de critères pour bénéficier d'un avancement de grade cette année :

- un adjoint technique territorial à temps non complet (27h) peut être nommé adjoint technique principal 2^{ème} classe
- un adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet peut être nommé adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Afin de les nommer, il est décidé à l'unanimité de créer ces deux postes à compter du 1^{er} octobre 2022 ; les crédits étant prévus au budget général (chapitre 012).

Création d'un poste d'agent de maitrise principal

M. SEQUELA informe qu'afin de permettre le recrutement du nouveau responsable des gestionnaires de bâtiments, suite à la démission pour raison personnelle d'un agent titulaire, un poste d'agent de maitrise principal doit être créé.

Il est décidé à l'unanimité de créer un poste d'agent de maitrise principal à temps complet au 1^{er} octobre 2022 et de dire que les crédits sont prévus au budget général 2022.

Aménagement de la « place Ponsonailles » : demande de financement

M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un bien (maison et jardin) rue du Pont de la République face à l'église ayant appartenu à la famille Ponsonailles. Ce bien a été acheté pour permettre un aménagement urbain. Ainsi, après la démolition de la maison, un espace de stationnement sera créé.

Afin de concevoir un projet intégré et optimisé qui doit conserver voire valoriser une partie des murs en galets typiques du territoire, un maître d'œuvre a été missionné. Une borne de recharge de véhicules électriques a aussi été prévue ainsi que la reprise de la voirie d'accès à cet espace.

M. le Maire présente le plan dont les travaux sont évalués à 146 955,20 €, étant précisé que le coût de la démolition et du désamiantage sont à vérifier après consultation des entreprises et que ce plan est encore évolutif.

Le début des travaux est envisagé pour la rentrée 2022.

Pour financer ce projet, il est proposé de solliciter les financements suivants :

- la région Occitanie au titre du contrat Bourg Centre
- Nîmes métropole au titre des fonds de concours sur la thématique « Revitalisation des cœurs de villes, centre bourgs et quartiers ».

Il est décidé à l'unanimité d'approuver l'aménagement de la « place Ponsonailles » (le nom de la place reste à définir) et de déposer les demandes de subventions évoquées ci-dessus.

M. le Maire suggère de dénommer cette place. « Placette de l'église » est évoquée et Mme TRONC suggère également « place GARCIA » en souvenir d'une personnalité du village décédée en service (police nationale). Le sujet est mis à la réflexion.

Objet	Date
Mise à disposition de la Bergerie (étage) à Mme GAS Sylvie le 26 mai 2022 pour parrainage deux enfants	25/05/2022
Mise à disposition de la Bergerie au CSC (rdc) du 30 mai au 02 juin 2022 pour une exposition création artistique	30/05/2022
Convention tripartite entre l'école Charles Péguy et l'USB le samedi 25 juin 2022	30/05/2022
Convention tripartite entre l'école Marcel Pagnol et l'USB le vendredi 24 juin 2022	30/05/2022
Mise à disposition de la Bergerie (étage) à l'Amicale du personnel communal de Boullargues le jeudi 16 juin 2022 pour l'AG	14/06/2022
Mise à disposition de la Bergerie à PEREZ Jean-François pour départ à la retraite le jeudi 23 juin 22	14/06/2022
Mise à disposition de l'Agora Gymnase à l'ALB Judo, Samedi 18 juin 2022	16/06/2022
Mise à disposition Mr FERRARI J-C compagnie de théâtre Bergerie RDC le mercredi 22 juin 22 matin pour captation vidéo d'un spectacle	21/06/2022
Mise à disposition Boullargues randonnées étage de la Bergerie le mercredi 22 juin 22 pour la préparation de leur assemblée générale	21/06/2022
Mise à disposition Boullargues randonnées étage de la Bergerie le mardi 28 juin 22 pour l'AG	21/06/2022
Mise à disposition Boullargues randonnées stade dimanche 26 juin 2022	22/06/2022
Décision tripartite entre l'école Madeleine Brès et l'USB le vendredi 24 juin au stade	23/06/2022
Mise à disposition CSC Réunion du conseil d'administration lundi 27 juin à l'étage de la Bergerie de 18h à 21h30	27/06/2022
Prêt du stade pour l'année 2022/2023 à l'équipe de football du CSA Base Militaire de Garons, VENEGONI David	28/06/2022
Mise à disposition de la Bergerie RDC pour ICAPAR le 29/6/22 pour le tarot de 10h à 00h	28/06/2022
Mise à disposition de la salle Rabelais AG Citya immobilier 29/6/22	29/06/2022
Mise à disposition de la Bergerie RDC le dimanche 17 juillet pour un anniversaire, BOUREL Bruno	05/07/2022
Mise à disposition de la Bergerie RDC du 1er au 9 août 22 pour l'AFB	05/07/2022
Mise à disposition Bergerie étage du 1er au 9 août pour l'AFB	05/07/2022
Mise à disposition de la salle Rabelais du 1er au 9 août pour l'AFB	05/07/2022
Mise à disposition AGORA Gymnase pour BHNM – 1 ^{er} au 14 août 2022	12/07/2022

Questions diverses éventuelles

Aucune question diverse n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Président,
Maurice GAILLARD



La secrétaire,
Martine GARNIER.